Département du Pas-de-Calais
Commune d'HELFAUT
Canton de Longuenesse

République Française
Liberté – Egalité - Fraternité

N° 21-2024

ARRETE DU MAIRE

Monsieur Francis MARQUANT, Maire d'HELFAUT,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant les conditions atmosphériques rendant les terrains de football impraticables

Objet : Terrains de Football
Interdiction d'utilisation

ARRETE

ARTICLE 1 : Les deux terrains de football ne pourront être utilisés le samedi 10 et le dimanche 11 février 2024 pour la pratique du football.

ARTICLE 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée au District Côte d'Opale et affichée au terrain de football.

Fait à HELFAUT, le 7 février 2024

L'Adjoint délégué,
Pascal PENET

MAIRIE D'HELFAUT (Pas-de-Calais)